

**Le présent compte rendu et l'ensemble des annexes sont téléchargeables sur le site internet du SIECF : [www.siecf.fr](http://www.siecf.fr)**

## COMITE SYNDICAL DU 28 JUIN 2021 Compte rendu des délibérations

Le 28 juin 2021 à dix-huit heure trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes Rue de Lille à BAILLEUL, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

En application des dispositions de l'Article 10 de la loi d'urgence sanitaire, de l'Article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 et de la loi n° 2020-760, le quorum est fixé à 1/3 des présents (66 délégués) et chaque délégué peut être porteur de deux pouvoirs.

**Date de la convocation : 21/06/2021**

**Nombre de Communes adhérentes : 98**

**Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196**

### **PRESENTS : 103 délégués**

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Délégué titulaire	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Vincent PAUWELS	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Fabien GHELEIN	Délégué suppléant	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Francis BEVE	Délégué titulaire	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Dominique HOGUET	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT

M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK
M. Cédric TROLET	Délégué titulaire	HERZEELE
Mme Valérie VANHERSEL	Délégué titulaire	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Samuel BEVER	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Patrick LESCORNEZ	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Pierre-Jean SALOME	Délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
Mme Bernadette DELANGUE	Délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Yannick LEMAITRE	Délégué suppléant	LE DOULIEU
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
Mme Danielle VANMAELE	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délégué titulaire	NIEURLET
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	NOORDPEENE
M. Dominique DERAY	Délégué titulaire	OCHEZEELE
M. Olivier SPRIET	Délégué titulaire	OCHEZEELE
Mme Stéphanie PORREYE	Délégué titulaire	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENSCURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RENSCURE
M. Jean-Luc CLEENWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Patrick DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOJWIT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Dominique VAESKEN	Délégué suppléant	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Régis DECOUVELAERE	Délégué titulaire	SERCUS
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZELLE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Délégué titulaire	STEENWERCK
M. Pierre DUPLOUY	Délégué suppléant	STEENWERCK
M. Jean-Benoit RUCKEBUSCH	Délégué titulaire	STRAZEELE
M. Jacques HERNU	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Alain MAEGHT	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Pierre BOUTTEMY	Délégué titulaire	WARHEM
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Daniel DESCHODT	Délégué titulaire	WATTEN
M. Pascal IOOS	Délégué titulaire	WEMAERS-CAPPEL
M. Guillaume CARTON	Délégué titulaire	WEST-CAPPEL

Mme Anne VANPEENE	Délégué titulaire	WINNEZEELE
M. Frédéric DEVOS	Délégué titulaire	WORMHOUT
M. Nathalie GOLL	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
Mme Béatrice ALLOY	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Stéphane DEKEISTER	Délégué titulaire	ZEGERSCAPPEL
Mme Frédérique LOUCHART	Délégué titulaire	ZERMEZEELE
M. Riquier D HEILLY	Délégué suppléant	ZERMEZEELE
Mme Hélène ODUL BLAEVOET *	Délégué suppléant	ZERMEZEELE
<b>Ne prend pas part aux votes car 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont présents</b>		
M. Eddy VERHAEGHE	Délégué titulaire	ZUYTPENNE

## **POUVOIRS : 23**

M. Sébastien LESCIEUX, délégué titulaire de BIERNE a donné pouvoir à M. Pascal DEBRUYNE  
M. Patrick MORDACQ, délégué titulaire de BLARINGHEM a donné pouvoir à M. Alain DEVAUX  
Mme Danielle MAMETZ, déléguée titulaire de BOESEGHEM a donné pouvoir à M. Laurent DENIS  
M. Jules MONSTERLEET, délégué titulaire de VOLCKERINCKHOVE a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE  
M. Christophe DEGRAND, délégué titulaire de WORMHOUT a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE  
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Michel DECOOL  
Mme Claudine DELASSUS, déléguée titulaire de BISSEZEELE a donné pouvoir à M. Michel DECOOL  
Mme Murielle FERYN, déléguée titulaire de ERINGHEM a donné pouvoir à M. Dominique HOGUET  
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA  
Mme Sabine DEROCQ, déléguée titulaire de LA GORGUE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN  
M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET  
M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS  
M. Samuel FLAMEN, délégué titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS  
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT MOMELIN a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE  
M. Patrice LAUWERIE, délégué titulaire de WALLON CAPPEL a donné pouvoir à M. Dominique DERAY  
M. Guillaume SOHIER, délégué titulaire de OOST CAPPEL a donné pouvoir à Mme Stéphanie PORREYE  
M. Michel DERAËVE, délégué titulaire de OUDEZEELE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT  
Mme Céline CAMPTEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK  
M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Daniel DESCHODT  
Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS  
Mme Caroline DUJARDIN, déléguée titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Guillaume CARTON  
M. Matthieu GOUY, déléguée titulaire de WINNEZEELE a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE  
M. Christophe BORET, déléguée titulaire de SOCX a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE

## **VOTANTS : 126**

**Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE**

## **Ordre du jour**

### **1° - Administration générale**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du Compte rendu du Comité syndical du 11 février 2021
- Election d'un nouveau Vice-Président suite à la démission, pour raisons professionnelles, de M Jean-Pierre Feramus
- Convention d'Entente avec les Syndicats d'énergie des Hauts de France
- Rapport d'activité 2020
- Information sur les transferts de compétence possibles au 1<sup>er</sup> janvier 2022

### **2° - Finances et marchés publics**

- Décision modificative n° 1

- Délibération concordante avec la ville de Bailleul relative à la gestion de la TCFE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022
- Information sur le renouvellement de l'achat groupé d'énergie

### 3° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ELECTRICITE

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2021 (Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux Article 8 et travaux coordonnés)

### 4° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ

- Convention avec GRDF pour l'intégration d'une canalisation située Route de Wormhout à LEDRINGHEM
- Conventions annexées au contrat de concession historique gaz avec GRDF pour projet d'unité de méthanisation à Wemaers-Cappel : Liaison gaz Wemaers-Cappel à Looberghe

### 5° - Compétence Eclairage public

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2021
- Convention avec ENEDIS pour la mise en place de l'application MON ECLAIRAGE PUBLIC
- Point d'actualité sur la réglementation relative aux feux tricolores

### 6° - Compétence IRVE

- Schéma directeur des IRVE
- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2021

### 7° - Transition énergétique et Maitrise de la demande en énergie

- Lancement de la plateforme collaborative ENERGIE et SOLAIRE
- Point d'actualité sur le projet de plateforme OPERAT
- Rappel sur le dispositif ACTEE 1 (fin au 31 décembre 2021) et sur le dispositif de raccordement des bâtiments publics au gaz naturel (abandon fiou/ gaz propane)

### 8° - Informations sur les décisions

## Questions diverses

### 1° - Administration générale

#### - Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux articles L 2121-15 et L 5211-1 du CGCT, il y a lieu de nommer un secrétaire de séance qui pourra être secondé par des auxiliaires (collaborateurs du SIECF - territoire d'énergie Flandre). Madame Danielle VANMAELE est élue secrétaire de séance.

#### - Approbation du Compte rendu du Comité syndical du 11 février 2021

Le compte rendu du Comité syndical du 11 février 2021 a été transmis aux délégués. Il est téléchargeable sur le site internet du Syndicat [www.siecf.fr](http://www.siecf.fr). Il est adopté à l'unanimité.

## Délibération N° 28062021/D01 Administration générale - Election d'un Vice-Président

Conformément aux articles L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération relative à la composition du Bureau,

Considérant la démission de Jean-Pierre FERAMUS, 13<sup>ème</sup> Vice-Président, pour raisons professionnelles,

Considérant que l'élection d'un Vice-Président en remplacement de Jean-Pierre FERAMUS n'a pu avoir lieu plus tôt, en raison de la crise COVID et de la tenue des Comités syndicaux en distanciel par application de visio- conférence,

Le Président propose à l'Assemblée que le nouvel élu occupe le poste de 14<sup>ème</sup> Vice-Président. Cette proposition est validée à l'unanimité.

Il est procédé à l'élection du quatorzième Vice-Président,

**Sont Candidats : M Dominique DERAY et M Laurent VANPOUILLE**

Il est procédé au vote à bulletin secret, le bureau de vote est tenu par Mme Vanpeene et M Saison

Votants : 126

Exprimés : 121

Dominique DERAY : 60

Laurent VANPOUILLE : 61

Abstentions, Blancs ou nuls : 5

**A la majorité absolue, M Laurent VANPOUILLE est élu Quatorzième Vice-Président du SIECF Territoire d'énergie Flandre.**

## Délibération N° 28062021/D02 Administration générale - Composition du Bureau

### **Exposé et proposition :**

L'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-Présidents peut être librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse dépasser 20 % de l'effectif total arrondi à l'entier supérieur (soit 38 dans le cas du SIECF) et sans dépasser quinze Vice-Présidents au maximum.

Par délibération en date du 31 juillet 2020, la composition du Bureau a été fixée le Président, 14 Vice-Présidents et 16 Membres.

Considérant que M Laurent VANPOUILLE, membre du Bureau, vient d'être élu quatorzième Vice-Président,

M le Président propose de ne pas le remplacer au sein du Bureau et de fixer la composition du Bureau : le Président, 14 Vice-Présidents et 15 Membres.

**Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité

**Délibération N° 28062021/D03  
Administration générale - Convention d'Entente avec les Syndicats  
d'énergie des Hauts de France**

**Exposé et proposition :**

Monsieur le Président rappelle qu'en application de l'article L 5221-1 du code général des collectivités territoriales, les communes, EPCI et syndicats mixtes peuvent créer une entente entre eux sur des objets d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions.

Plusieurs syndicats d'énergie dont le SE60, la FDE80, le SIDEC, souhaitent constituer une entente à laquelle le SIECF territoire d'énergie Flandre peut se joindre. Cette entente pourra s'ouvrir à

l'avenir à d'autres syndicats d'énergie des Hauts-de-France afin de mutualiser les moyens et de répondre de manière agile et réactive à leurs besoins.

Elle permet également des rencontres régulières entre les élus, directeurs et chargés de mission partageant ainsi leurs expériences et connaissances. Cette entente peut aussi être l'occasion de fixer des objectifs communs, de mutualiser les dossiers de subventions, de mutualiser des compétences, de créer des groupements d'achat, de créer des outils de communication et de sensibilisation en commun, de coordonner les actions en matière de transition énergétique.

Monsieur le Président précise que l'entente n'a pas de personnalité morale. Elle n'est pas dotée de pouvoirs autonomes même par délégations des communes, EPCI ou syndicats mixtes intéressés. Toutes les décisions prises doivent, pour être exécutoires, être ratifiées par l'ensemble des organes délibérants intéressés.

Proposition pour représenter le Syndicat à l'Entente : M Decool, M Cleenewerck, Mme Mametz

Monsieur le Président propose :

- ✓ DE CONSTITUER une entente entre le SIECF territoire d'énergie Flandre, le Syndicat d'énergie de l'Oise, la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et l'Union des Secteurs d'Energie de l'Aisne, le SIDEC et les autres syndicats d'énergie volontaires des Hauts-de-France.

- ✓ D'APPROUVER le projet de règlement intérieur de l'entente joint en annexe de la présente délibération.
- ✓ DE DESIGNER comme représentants le Président et deux élus
- ✓ D'AUTORISER le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à la constitution de l'entente.
- ✓

**Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité

**Délibération N° 28062021/D04  
Administration générale - Rapport d'activités 2020**

**Exposé et proposition :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-39,

Vu le projet de rapport d'activité,

Considérant que le rapport d'activité a pour objet de dresser le bilan de l'activité du Syndicat pour l'année écoulée et d'apporter une information à l'ensemble des Conseils municipaux des Communes membres,

Il est proposé au Comité d'adopter le rapport d'activités 2020.

Il est précisé que le rapport sera ensuite adressé aux Maires des Communes membres. Le rapport fera l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la Commune au Comité syndical seront entendus.

**Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité

**Information sur les transferts de compétence(s) possibles au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Les communes qui le souhaitent peuvent délibérer avant le 30 septembre 2021 pour transférer une ou plusieurs nouvelles compétences au SIECF TE FLANDRE, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Notamment :

- ➔ La compétence Eclairage public (option A investissement ou option B maintenance et investissement)
- ➔ La compétence IRVE

**Délibération n° 28062021/D05**  
**Finances Publiques : Décision Modificative N° 1**

**Exposé et proposition :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1, L.2313-1 et suivants

Vu la délibération du 11 février 2021 relative au vote du budget primitif pour l'exercice 2021,

Vu le budget primitif 2021,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget du SIECF,

Le comité est invité à adopter la décision modificative n° 1 ci-après.

	<b>59295</b>	<b>SIECF</b>			<b>DM n°1 2021</b>	
	CODE INSEE	Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre				
<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL</b>						
<b>TRANSFERT DE CREDITS</b>						
	<b>DESIGNATION</b>		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
			DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
	<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Ordre	R-777-816	Quote-part des subv d'invest				40 714,00 €
Ordre	D-023-816	Virement à la section d'investissement		40 714,00 €		
	<b>TOTAL</b>		0,00 €	40 714,00 €	0,00 €	40 714,00 €
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		40 714,00 €		40 714,00 €	
	<b>INVESTISSEMENT</b>					
Ordre	D-13911-816	Etat et Etab. Nationaux		5 061,00 €		
	D-13913-816	Départements		6 206,00 €		
	D-139148-816	Autres communes		39 704,00 €		
	D-139158-816	Autres groupements	5 728,00 €			
	D-13918-816	Autres	4 529,00 €			
Ordre	R-021-816	Virement de la section de fonctionnement				40 714,00 €
	<b>TOTAL</b>		10 257,00 €	50 971,00 €	0,00 €	40 714,00 €
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		40 714,00 €		40 714,00 €	
	<b>TOTAL GENERAL</b>			81 428,00 €		81 428,00 €

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N° 28062021/D06**  
**Finances et Marchés Publics - Délibération concordante avec la ville de Bailleul relative à la gestion de la TCFE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

**Exposé et proposition :**

La Commune de Bailleul est membre du SIECF - territoire d'énergie Flandre. La Commune se trouve dans la strate des plus de 2000 habitants. Le SIECF assure pour le compte de ses Communes membres la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité.

Il est précisé que :

- Le nouveau dispositif de la Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) rend plus complexes les opérations de contrôle de la liquidation et de recouvrement de cette taxe.
- La loi NOME a multiplié les cas dans lesquels la taxe ne s'applique pas et cette nouvelle réglementation rend plus délicate le contrôle des redevables exonérés.
- Le processus d'ouverture totale des marchés à la concurrence augmente aussi fortement le nombre de fournisseurs sur le territoire. Il existe donc un plus grand risque financier dû à des absences, des retards, des erreurs de versements, voire des refus de communication de certaines informations entrant dans le calcul de la taxe de la part de fournisseurs ou de personnes redevables.

Il est proposé au Comité :

- d'acter la perception de la TCFE de la Commune de Bailleul par le SIECF à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022
- -de noter que le SIECF reversera à la Commune le maximum de la TCFE dans la double limite du plafond fixé par la loi en vigueur, et la limite de la somme perçue par la Commune au titre de 2012 (afin d'éviter les disparités entre Communes de moins et plus de 2000 habitants sur le territoire du SIECF)
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute convention prise en application de la présente délibération.

**Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité

**Information sur le renouvellement de l'achat groupé d'énergie**

L'ensemble des collectivités adhérentes au marché actuel, a souhaité maintenir sa participation à l'achat groupé.

- Actuellement : phase d'analyse des offres puis attributions des accords cadres
- Attribution des marchés subséquents prévues pour fin août / début septembre

## Délibération N° 28062021/D07

### Compétence d'Autorité Organisatrice de la distribution publique (AOD) Electricité - Actualisation du programme prévisionnel de travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits Travaux Article 8 et Travaux coordonnés

#### Exposé et proposition :

Il est proposé au Comité de valider le programme prévisionnel de travaux pour 2021 selon le tableau ci-après.

Commune	Avancement	Programmation prévisionnelle Démarrage des travaux	Localisation	Chiffrage ART 8 Estimatif (HT)	TOTAL PREVISIONNEL (BT/ telecom / EP)
WATTEN	PROG 2021	AOUT / SEPTEMBRE	RUE DE DUNKERQUE / GRAND PLACE / RUE DE CASSEL	240 000€	510000€
BERGUES	en attente travaux ENEDIS	SEPTEMBRE / OCTOBRE sous réserve travaux ENEDIS	RUE DU SEMINAIRE	18000 €	22000€
NIEPPE	PROG FIN 2021	A confirmer	ROUTE D'ARMENTIERES	128000 €	272000€
LE DOULIEU	PROG 2021	ÉTÉ 2021	RD18 RUE LOUF	154000€	376750€
ZUYTPEENE	PROG 2021	SEPTEMBRE	CONTOUR DE L'EGLISE, LA PLACE	176000€	323950€
STAPLE	PROG 2021	A confirmer	RUE DE LA MAIRIE ET RD161 RUE DE BAILLEUL	70000€	156400€
NIEURLET	PROG 2021	JUIN	LA PLACE PHASE 1	135000€	230000€
MERCKEGHEM	PROG 2021	22 FEVRIER	ROUTRE DE ST OMER	144000€	265000€
BOLLEZEELE hors prog ART 8	PROG 2021	15 mars	RUE DES PEUPLIERS	77000€	136000€
LEDERZEELE hors prog ART 8	PROG 2021	1er Mars	IMPASSE DES CAPPUCINES	35000€	55000€
RENESECURE hors prog ART 8	PROG 2021	19 JUILLET	RUE DE L'HOSPICE, CHEMIN TROUARD	78400€	198800€
WORMHOUT	PROG 2021	MAI	ROUTE HERZEELE RD 17	401000€	649300€

En outre, le Comité est invité à :

- donner son accord pour la réalisation d'un éventuel chantier d'enfouissement et effacement des réseaux à Holque en coordination avec la pose de fibre dans le cadre du réseau 5 G. Le chiffrage prévisionnel du chantier est estimé à 167 362.97 € HT dont 38 079,60€ pour la part enfouissement de la fibre 5G.

- autoriser le cas échéant, le Président à signer une convention de coordination avec l'opérateur chargé du déploiement de la 5G

- et valider les enveloppes financières ci-après  
Actualisation des travaux prévus au programme 2020

Commune	localisation	Travaux BT EN €HT	TOTAL CHANTIER EN €HT
CAESTRE	AV DU GENERAL DE GAULLE	194000	262800
STEENVOORDE	RUE DE LA LIBERATION	66000	159000
WINNEZEELE	RTE D'HERZEELE	61011,19	110000

**Adoption :**

*Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD électricité ne prennent pas part au vote.*

La proposition est adoptée à l'unanimité

**4° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ**

**Délibération N° 28062021/D08**

**Compétence d'Autorité Organisatrice de la distribution publique (AOD)  
Gaz - Signature d'une Convention avec GRDF pour l'intégration à la  
concession de la canalisation située Route de Wormhout à LEDRINGHEM**

**Exposé et proposition :**

La commune de LEDRINGHEM n'est pas desservie par un réseau de distribution publique de gaz naturel.

La commune de LEDRINGHEM a transféré sa compétence en matière de distribution de gaz naturel au SIECF territoire d'énergie Flandre.

GRDF est concessionnaire du service public de distribution de gaz pour la commune de WORMHOUT, celle-ci étant desservie en gaz naturel et ayant transféré son pouvoir concédant au SIECF. Le réseau de distribution publique de gaz naturel de la commune de WORMHOUT est concédé à GRDF par un traité de concession visé au contrôle de légalité le 31 décembre 2003.

Aux fins de régularisation de la canalisation implantée route de Wormhout à LEDRINGHEM, GRDF et le SIECF territoire d'énergie Flandre souhaitent inclure les ouvrages implantés sur la commune de LEDRINGHEM au périmètre des biens de la concession de WORMHOUT, conformément à l'article 2 du cahier des charges annexé au Traité de concession qui permet que des accords locaux interviennent à la marge entre collectivités délégantes et gestionnaires de réseaux concernés, dans le cas où l'intérêt général justifierait l'établissement d'ouvrages franchissant les limites de concession.

Il est proposé au Comité d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec GRDF.

**Adoption :**

*Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD Gaz ne prennent pas part au vote.*

La proposition est adoptée à l'unanimité

**Délibération N° 28062021/D09**  
**Compétence AODE GAZ**  
**Conventions annexées au contrat de concession historique gaz avec**  
**GRDF pour projet d'unité de méthanisation à**  
**Wemaers-Cappel : Liaison gaz Wemaers-Cappel à Looberghe**

**Exposé et proposition :**

Le Comité est informé de l'existence d'un projet de construction d'une unité de méthanisation à Wemaers-Cappel (Famille loos) avec injection sur le réseau de gaz naturel de Arnèke puis maillage jusque Looberghe.

En application des dispositions législatives et réglementaires, GRDF a sollicité le SIECF pour :

- la signature d'une convention pour ce projet d'extension du réseau sur les communes non concédées de Looberghe et Eringhem

- la signature d'une convention pour ce projet d'extension du réseau sur les communes non concédées de Wemaers-Cappel et Rubrouck, cette convention venant abroger la convention signée le 16 juin 2020, le tracé ayant été légèrement modifié.

Dans le cadre de ce projet, Michel DECOOL, Président du SIECF TE FLANDRE a sollicité l'avis de Monsieur le Maire de LOOBERGHE.

Ce dernier, en accord avec l'ensemble de son conseil municipal a émis un avis défavorable au projet de traversée de LOOBERGHE selon le tracé dit sud (via la rue de Loodick Veld).

Vu la demande présentée par GRDF,

Considérant l'avis consultatif de la Commune de Looberghe,

Considérant que le SIECF TE FLANDRE a émis un avis favorable, avec réserves, au projet de schéma de zonage zone Dunkerque / Flandre, par délibération du Comité syndical en date du 6 février 2020,

Considérant que GRDF n'a pas tenu compte des réserves présentes dans la délibération du 6 février 2020,

Considérant que la Commission de Régulation de l'Energie a approuvé le schéma de zonage selon un tracé différent de celui qui a été présenté au SIECF TE FLANDRE, le 6 février 2020,

Le Président du SIECF TE FLANDRE propose à l'Assemblée de refuser le projet de convention de traversée de Looberghe et Eringhem telle que présentée par GRDF.

**Adoption :**

*Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD Gaz ne prennent pas part au vote.*

*Monsieur Pascal IOOS, Délégué titulaire de WEMAERS-CAPPEL ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Comité :

- refuse le projet de convention proposée par GRDF.

- fait les propositions suivantes à GRDF :

==> Le SIECF TE FLANDRE souhaite le maintien du tracé initial, à savoir passage de la canalisation de maillage par le centre ville de Looberghe (RD 11)

==> le SIECF TE FLANDRE souhaite réaliser une Délégation de Service Public afin de desservir le centre ville de Looberghe, les travaux de maillage et de desserte devront être réalisés concomitamment afin de limiter les coûts de génie civil  
==> le SIECF TE FLANDRE souhaite ainsi desservir en gaz naturel le centre ville ancien de Looberghe (commerces, bâtiments communaux, habitations) afin de permettre l'abandon du fioul et gaz propane  
==> le SIECF TE FLANDRE souhaite que les coûts d'adaptation du poste transport GRT de Bollezeele ne soient pas impactés sur les travaux à Looberghe.

## 5° - Compétence Eclairage public

### Délibération N° 28062021/D10 Compétence Eclairage Public - Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2021

#### Exposé et proposition :

Il est proposé au Comité de valider le programme prévisionnel actualisé des travaux pour 2021 selon le tableau en annexe et les travaux coordonnés Eclairage Public / Télécom numérique à RUBROUCK.

RUBROUCK	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE BOURBOURG	2eme semestre 2021	139 890,00 €
----------	---	--------------------	--------------

#### Adoption :

*Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage public ne prennent pas part au vote.*

La proposition est adoptée à l'unanimité

### Délibération N° 28062021/D11 Compétence Eclairage Public - Convention avec ENEDIS pour la mise en place de l'application « Mon éclairage Public »

#### Exposé et proposition :

Le SIECF, en sa qualité d'autorité concédante de la distribution d'énergie électrique sur le périmètre de la concession, disposant de la compétence Eclairage public et coordonnateur du groupement d'achat d'énergie s'inscrit dans le cadre d'une volonté :

- de maîtrise budgétaire : diminuer les dépenses de consommation électrique par une meilleure mesure des consommations et d'un suivi des augmentations de la consommation
- de qualité de l'éclairage public : détection des défaillances de l'éclairage de l'éclairage du territoire susmentionné.

A ce titre, le Client et Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité sur le territoire du SIECF, et au titre d'un contrat de concession conclu avec cette dernière, se sont rapprochés pour mettre en place une expérimentation sur un dispositif de mise à disposition de données de comptage d'énergie électrique mesurées par Linky et d'alertes liées au niveau de consommation sur le parc d'éclairage public du client. Cette expérimentation est rendue possible par le déploiement de compteurs communicants Linky, qui offrent une connaissance plus fine et plus rapide des consommations électriques.

Le système d'alerte a pour objet de détecter des anomalies de fonctionnement sur les points de mesure de l'éclairage public et ainsi permettre au client d'améliorer le suivi et la maintenance de ce parc.

Il est proposé d'autoriser la signature de la convention avec ENEDIS pour la mise en place de l'application MON EP

**Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité

**Point d'actualité sur la réglementation relative aux feux tricolores dits intelligents**

L'arrêté ministériel qui autorise les feux tricolores dits intelligents, est paru au JO du 16 avril 2021.

**6° - Compétence IRVE**

**Délibération N° 28062021/D12  
Compétence IRVE - Schéma directeur des IRVE**

**Exposé et proposition :**

Monsieur le Président présente à l'Assemblée, le projet de Schéma Directeur de Développement des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (SDIRVE) lancé par le SIECF.

Le schéma directeur a pour objectif de définir les priorités de l'action des autorités locales pour permettre une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides pour le trafic local et le trafic de transit. Il permet également une prise en charge à hauteur de 75 % pour le raccordement aux réseaux publics de distribution d'électricité des IRVE qui s'inscrivent dans le schéma directeur.

Le SDIRVE s'inscrit dans la politique de la mobilité propre instaurée par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 (LOM). La France s'est en effet engagée dans un verdissement du parc automobile, notamment par son électrification.

L'enjeu des stations de recharge ouvertes au public est important, car c'est le rôle clé pour consolider la dynamique de l'électrification du parc. Elles permettent de donner confiance aux usagers de véhicules électriques grâce à l'assurance de pouvoir recharger leur voiture en cas d'imprévu, ce qui favorise l'acquisition et l'utilisation des véhicules propres.

De plus, le syndicat élabore ce schéma en concertation avec les services d'Enedis, ainsi qu'avec les services de l'Agence d'Urbanisme AGUR Flandre Dunkerque. Cette collaboration permet d'avoir une vision adaptée aux réalités du terrain.

Le schéma directeur IRVE contient plusieurs éléments :

- Un diagnostic de l'existant, en cours de réalisation actuellement
- Un projet de développement et des objectifs chiffrés,
- Un calendrier de mise en œuvre précisant les ressources à mobiliser,
- Un dispositif de suivi et d'évaluation.

En résumé, le schéma directeur est un document qui élabore une stratégie territoriale des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, afin de développer une offre de recharge ouverte au public à la fois cohérente avec les politiques locales en matière d'énergie, de mobilité, d'aménagement et coordonnée entre les aménageurs publics et privés.

Il est proposé à l'Assemblée :

- De valider le lancement du Schéma directeur IRVE sur le territoire du SIECF
- De valider la composition d'un comité de pilotage :
  - ✓ Le Vice-président délégué de la mobilité propre au SIECF et les services du SIECF territoire d'énergie Flandre
  - ✓ Les services de l'AGUR
  - ✓ Les services d'ENEDIS
- De noter que les partenaires suivants seront associés à l'élaboration du SD IRVE :
  - ✓ Les élus du territoire
  - ✓ Les autorités organisatrices de la Mobilité (les Communautés de Communes)
  - ✓ Les services de la voirie départementale
  - ✓ Les services de la Région et les collectivités de la Région Hauts de France engagées dans une démarche d'électro-mobilité
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité

**Délibération N° 28062021/D13**  
**Compétence IRVE**  
**Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2021**

**Exposé et proposition :**

Il est proposé au Comité de valider le programme prévisionnel actualisé de travaux pour 2021 selon les tableaux ci-après.

PROGRAMME PREVISIONNEL IRVE 2x22kw PROG 2021

Commune	Implantation	Programme	Chiffrage prévisionnel en €HT
Bailleul	Rue du Collège	2021	11 581,55 €
Morbecque	Rue Heerstraete	2021	12 976, 70 €
Morbecque	La motte au bois	2021	11 581,55 €
Arnèke	Rue de la Poste	2021	12 976, 70 €
Blaringhem	Rue Pierre Dhedin	2021	12 976, 70 €
Boeschepe	Place de l'Eglise	2021	12 976, 70 €
Strazeele	A définir	2021	-

Programme innovant d'installation Borne IRVE sur éclairage public  
Programme Subventionné par le Département à hauteur de 50 %  
pour les bornes installées dans les communes rurales

Commune	Implantation	Programme	Chiffrage prévisionnel en €HT
Oxelaere	La Place	2021	8000 €
Hondeghem	A définir	2021	-
Holque	Rue de l'Eglise	2021	9000 €
Hondschoote	Rue Coppens	2021	11 000 €

**Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité

**Présentation de la plateforme collaborative NEOPSE**

<https://account.neopse.com/>

La plateforme a pour objectif d'**apporter des informations de qualité** aux élus et agents communaux afin de leur permettre d'être au courant des réglementations actuelles, les aides financières et les différentes aides possibles du SIECF TE Flandre ainsi que d'autres aides mobilisables.

Elle sera rédigée de façon à ce que même une personne novice dans le domaine énergétique ou réglementaire puisse comprendre aisément les différents sujets évoqués.

Cet outil d'échange permet aussi de pouvoir **communiquer** sur les retours d'expériences des différents projets effectués.

Et pourquoi pas organiser des visites avec une grande diversité d'interlocuteurs ?

## 7° - Transition énergétique et Maitrise de la demande en énergie

### ACTEE 1 - PRESENTATION DU DISPOSITIF

Objectifs visés

- Accompagner les collectivités dans l'atteinte des objectifs réglementaires
- Auditer les bâtiments publics du territoire
- Accompagner l'abandon du fioul et du gaz propane
- Renforcer la mutualisation entre les 3 syndicats (SIECF TE Flandre / Syndicat Energie de l'Oise / Territoire d'énergie Somme)
- Définir une offre adaptée pour faciliter le passage à l'action de rénovation globale et performante à l'aide d'une solution partagée

Restes à charge des collectivités pour un audit (DPE inclus) : Entre 160 € et 470 € /bâtiment

→ Échéances du programme : 31/12/2021

### Raccordement des bâtiments au gaz : Convention entre le SIECF et GrDF dans le cadre du programme ACTEE

Possibilité de raccorder des bâtiments publics au réseau de gaz naturel

- Prise en charge maximale de GrDF à 1 000€, dans la limite d'un an d'acheminement
- Simulation économique, technique et environnementale du projet
- Valorisation en CEE COUP de POUCE

Ordre d'idée de prix (hors subvention) : entre 400 et 1600€

→ Date limite des signatures de devis GrDF : 31/12/2021

## Délibération N° 28062021/D14

### Administration Générale - Informations sur les décisions prises par le Président et le Bureau

#### Exposé et proposition - Rapport de Michel DECOOL - Président :

En application de la délibération du Comité en date du 5 mai 2014, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du SIECF.

Date	Nature	Objet
Décision 09/02/2021	Subvention	Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021 – Accompagnement de la relance locale
Bureau 11/02/2021	Ressources Humaines	Adhésion au Contrat d'assurance statutaire du Gdg59
Décision 01/03/2021	Compétence Eclairage Public	Travaux de pose de fourreaux d'éclairage public et de télécommunication suite aux travaux d'aménagement avec l'entreprise ETVA TP – Parking de la salle des Fêtes à WALLON-CAPPEL
Bureau 11/03/2021	Marchés Publics	Autorisation de lancer la procédure Marché de maintenance, entretien et géoréférencement Eclairage Public / Feux tricolores / IRVE / Armoires numériques
Bureau 11/03/2021	Marchés Publics	Groupement d'achat d'énergie : Avenant à la convention initiale de groupement de commande
Bureau 11/03/2021	Ressources Humaines	Création de poste Rédacteur
Bureau 11/03/2021	Ressources Humaines	Convention avec le CDG 59 – Renouvellement de la convention pour les services préventions du Pôle Santé et Sécurité au Travail
Bureau 11/03/2021	Ressources Humaines	Accord de principe pour une mutualisation d'un apprenti ingénieur avec la ville d'Hazebrouck
Bureau 11/03/2021	Maîtrise de la demande en énergie (MDE)	Création Plateforme collaborative ENERGIE et SOLAIRE
Décision 11/03/2021	Marchés Publics	Achat d'un véhicule de service GNV
Décision 12/04/2021	Subvention	Transition écologique en cœur de Flandre et dans le Cambrésis : Demande de subvention au titre du programme projets territoriaux structurants (PTS) 2021 – Rénovation et modernisation de l'éclairage public en vue de réduire les consommations énergétiques et la pollution lumineuse
Décision 12/04/2021	Subvention	Transition écologique en cœur de Flandre : Demande de subvention au titre du programme projets territoriaux structurants (PTS) 2021 – Favoriser et encourager la mobilité au Bio Gaz produit localement
Bureau 22/04/2021	Ressources Humaines	Convention de mutualisation avec la commune d'HAZEBROUCK pour l'entretien des locaux du SIECF et de l'espace vert, les télécommunications, le courrier et affranchissement, et le service informatique

#### Adoption :

Le comité prend acte de ces décisions.

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus*

*Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.*

**Danielle VANMAELE**  
Secrétaire de séance

**Michel DECOOL,**  
Président du SIECF